

Dossier de comité

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Pièce de sortie · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Preneur, machines, montants, dates et personnes inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel, aucun bien n'a été repris et aucune mise en demeure n'a été envoyée.** Ce dossier est rendu au comité des engagements pour décision.

Les faits, datés

Fait	Date	Motif rendu par la source	Source
Loyer mensuel	Prélevé le 5, mandat en vigueur	14 380 €	Outil de gestion des baux
Prélèvement rejeté	05/07/2026	Provision insuffisante	Avis d'opéré déposé le 08/07/2026
Prélèvement rejeté	05/08/2026	Provision insuffisante	Avis d'opéré déposé le 07/08/2026
Échéance suivante	05/09/2026	Non encore présentée	Échéancier

Fait	Date	Motif rendu par la source	Source
Mandat de prélèvement	En vigueur	Non révoqué, compte non clos	Fichier des mandats

Pourquoi le motif compte autant que le rejet : trois motifs existent et ne racontent pas la même histoire. **Provision insuffisante** est une tension de trésorerie ; **mandat révoqué** est une décision du preneur ; **compte clos** est un événement à vérifier sans délai. Les deux rejets de ce dossier portent le premier motif, et c'est ce qui rend le rééchelonnement défendable.

L'état du bien concerné

Élément	Valeur	Source
Bien	Presse hydraulique PH-3350 , livrée le 18/03/2021	Procès-verbal de livraison
Site déclaré	Le Vallon — vue au relevé du 28/08/2026	Relevé d'inventaire
Heures machine relevées	4 210 h pour 3 600 h prévues au plan d'origine	Compteur relevé le 28/08/2026
Entretien	2 visites du plan annuel passées , dernière visite le 14/02/2026	Comptes rendus déposés, annexe technique
Valeur résiduelle au 31/08/2026	96 500 €	Table annexe 4, version adoptée le 30/06/2026

L'exposition, recomposée terme à terme

Terme	Montant	Commentaire
Encours financier restant	218 400 €	9 actifs financés au contrat

Terme	Montant	Commentaire
Valeur résiduelle du parc du contrat	96 500 €	Table adoptée le 30/06/2026
Exposition nette	121 900 €	Marge au seuil interne de 150 000 € : 28 100 €
Effet de la surutilisation	–7 % estimés sur la valeur de reprise	610 heures au-delà du plan d'origine — estimation à confirmer au constat d'état

Les quatre options, comparées

Option	Effet sur l'exposition	Délai	Coût pour le bailleur	Ce qu'elle demande
Report de deux loyers, allongement de 2 mois	Exposition inchangée, étalée	Immédiat	1 900 € de coût de portage	Avenant signé, décision du comité
Rééchelonnement sur 12 mois	Exposition étalée, valeur résiduelle recalculée	3 semaines	4 400 €	Avenant, accord du preneur, décision du comité
Transfert de la presse à un autre preneur de la série	Exposition transférée, contrat d'origine soldé	6 à 10 semaines	9 300 € — transport et remise en état	Accord des deux preneurs, décision du comité, contreseing du juriste
Reprise de la presse avec revente	Exposition réduite de la valeur de revente nette	2 semaines	11 100 € — 3 900 € de transport et 7 200 € de remise en état	Mise en demeure préalable (clause 14.1), décision du comité, contreseing du juriste

Ce qui manque encore, nommé

Élément manquant	Où le chercher	Effet sur la décision
Constat d'état contradictoire de la presse	À établir sur site, 14 points de l'annexe technique	Confirme ou corrige l'estimation de –7 % sur la valeur de reprise
Position de trésorerie déclarée par le preneur	Entretien du chargé d'affaires, à programmer	Départage le report et le rééchelonnement
Accord de principe d'un preneur repreneur	Portefeuille des 4 preneurs exploitant la même série	Conditionne l'option de transfert

La décision attendue, et qui la prend

Décision	Fonction qui la prend	Contreseing	Statut au dossier
Arbitrage entre les quatre options	Comité des engagements	—	Séance du 08/09/2026 à 14 h
Reprise de la presse PH-3350	Directeur des engagements	Juriste	committee_review, P1 — en attente
Mise en demeure préalable	Directeur des engagements	Juriste	Rédigée, non envoyée
Relance et recouvrement des loyers rejetés	Responsable du recouvrement amiable	—	Hors de ce socle — agent de recouvrement dédié

Statut et priorité — committee_review, P1 — règle R01, acte réservé demandé sans approbation habilitée ; fait retenu : aucune reprise

Écritures externes — 0 — dossier rendu, aucun ordre d'enlèvement passé, aucun courrier envoyé

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.